

Pénurie

Evaluations

ANALYSE

Devoirs

Partenariats

FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

SFMQ, CPU, BASSINS, UAA... COMPRENDRE LES RÉFORMETTES DU QUALIFIANT

Cécile VAN HONSTÉ

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

CPU, bassins scolaires, orientation, enseignement qualifiant, enseignement secondaire, réforme, revalorisation

Ces dernières années, le mot d'ordre dans l'enseignement secondaire, c'est le qualifiant ! Sa revalorisation, son intérêt, ses cours, ses débouchés, ses élèves... Plusieurs réformes s'accumulent : CPU, orientation des élèves, réformes des grilles horaires, ECVET, SFMQ, bassins EFE, CE1D, Profils de certification, VAE, CEC, UAA, CTA...



Vous aussi vous vous y perdez dans tous ces acronymes ? Pour les rendre quelque peu intelligibles, nous tenterons dans cette analyse d'expliquer ce qu'ils recouvrent...

À la FAPEO, on s'y perd dans tous ces décrets, nouvelles structures et cadres de référence. On ne comprend pas la logique sous-jacente, la ligne de conduite globale et la mise en cohérence de ces mesures. Au-delà d'une simple définition des concepts, nous souhaitons donc surtout questionner ceux-ci. Peut-être vous, parents, pourrez-vous nous en donner les clés de compréhension...

+ DE DÉCRETS...

+ DE MESURES...

VERS OÙ VA-T-ON ?



TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction.....	3
L'impulsion européenne : la formation tout au long de la vie.....	3
Et dans l'enseignement qualifiant, ça donne quoi ?	5
On change le paysage du secondaire.....	5
On change l'organisation de certains cours.....	6
On rapproche les filières TQ et professionnelles	6
On cherche la solution dans l'alternance... ..	7
La gestion de l'offre par bassin.....	8
Un bassin ?.....	8
Avec ses pôles de synergie.....	10
Et ses centres techniques avancés... ..	10
Conclusion : un ensemble cohérent ?	10
Bibliographie.....	12
Analyses, articles	12
Textes législatifs.....	13

INTRODUCTION

Depuis des années, les politiques en Fédération Wallonie-Bruxelles se sont succédées pour tenter, pas à pas, d'améliorer l'enseignement qualifiant : de l'enseignement rénové à l'enseignement secondaire que nous connaissons, en passant par les réformes du premier degré¹, la mise en place de la CPU, les bassins scolaires et les IPIEQ, la formation en alternance, l'orientation 'positive'²...

Si de nombreuses associations et chercheurs, dont la FAPEO, souhaitent une réelle et profonde réforme de l'enseignement secondaire³, tout porte à croire que la politique actuelle se base surtout sur des ajustements pour tenter de « limiter la casse ». L'enseignement secondaire est inefficace et inégalitaire, le constat est partagé par tous les acteurs. Pourtant, on s'entête à partager les « bonnes pratiques », à lancer des projets pilotes, à accumuler de petites mesures décrétales... On s'attaque à redorer l'image de l'enseignement qualifiant, en lui donnant un coup de peinture, alors que c'est aux fondations qu'il faudrait s'attaquer...

« Avec un peu de recul, la crise [de l'enseignement secondaire] apparaît comme la fin d'un cycle historique : l'idéal de la démocratisation scolaire semble avoir atteint ses limites. Le système s'essouffle, comme une machine qui a été trop sollicitée et montre des failles partout. Les services d'entretien et de réparation ont beau s'empressez pour parer aux divers dysfonctionnements, tenter de fluidifier les circuits bloqués, imposer de nouvelles procédures suite aux conseils d'experts sollicités à son chevet, les rouages du système scolaire s'enrayent de plus en plus. »⁴

L'IMPULSION EUROPÉENNE : LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Au niveau européen, à côté de la réforme de l'enseignement supérieur, se sont mis en place divers standards communs aux différents Etats : profils de certification, équivalences de diplômes, cadre européen des certifications, valorisation des acquis d'expérience...

L'idée, c'est de permettre aux élèves (et aux jeunes adultes) une certaine flexibilité. Géographique d'une part, puisque les étudiants peuvent réaliser une partie de leur cursus à

¹ De Thier V., « Le premier degré du secondaire, un vrai labyrinthe. Indices pour le comprendre », analyse FAPEO, 14/15, 2014.

² Plus d'infos : Van Honsté C., « « T'es nul en math, tu vas en qualif' ». L'orientation positive contrainte des élèves », analyse FAPEO, 2014 ; Lacroix J., « La certification par unités. Comment soutenir la revalorisation de l'enseignement qualifiant au 3e degré du secondaire », Analyse FAPEO, 2011 ; Lacroix J., « La Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019 : Un « Pacte d'excellence » pour l'enseignement. Avec les parents ? Et pour aller où ? », Analyse FAPEO, 2014.

³ Grootaers D., « Le tronc commun dans l'enseignement secondaire », *Courier hebdomadaire du CRISP*, n°2210, 2014.

⁴ Tilman F., Grootaers D., *La mutation de l'école secondaire. Questions de sens, propositions d'action*, Bruxelles, Couleur livres asbl, 2011, p.3.

l'étranger. Temporelle d'autre part, puisque l'on peut se former « *tout au long de la vie* », et plus uniquement à l'école. On peut réaliser une partie de son cursus à l'école, puis en formation professionnelle ou en insertion socioprofessionnelle. La ligne directrice et l'idéologie sous-jacentes sont bien celles de la lutte contre le chômage et de la « relance » de l'emploi. Nous ne sommes pas ici dans une logique de lutte contre les inégalités ou de lutte contre l'exclusion sociale...

En Belgique, on a décliné plusieurs mesures permettant cet apprentissage tout au long de la vie. C'est le cas de la mise en place de profils métiers. Un profil métier « *se compose d'un référentiel métier et d'un référentiel de compétences* »⁵. Avec ces référentiels, on pourrait distinguer un métier d'un autre et définir un profil de formation, soit « *le profil composé des unités d'acquis d'apprentissage associées aux activités clés du métier* »⁶. En Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) qui est en charge d'organiser la production des profils métiers et des profils de formation.

Suit aussi cette logique de mise en cohérence et de formation tout au long de la vie, la Valorisation des Acquis de l'Expérience (la VAE). Cette dernière permet de valider les compétences acquises en apprentissage formel (à l'école par exemple), informel (avec les expériences de la vie) et en apprentissage non formel (comme l'expérience professionnelle). On valide ainsi les compétences même en dehors des diplômes scolaires. Notons que dans les faits, de nombreuses difficultés apparaissent dans la mise en place de la VAE et les personnes pouvant y avoir accès sont souvent celles qui en possèdent les ressources à la base...

C'est le Cadre Européen des Certifications (CEC) qui construit les références communes en Europe pour les certifications de l'enseignement et de la formation professionnelle, ainsi que les procédures de validation des compétences. Le CEC est « *un outil pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.* »⁷. Chaque certification en Belgique (comme le CESS) sont positionnées par rapport au CEC.

Les formations sont divisées en Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA), auxquelles sont associées des points de « crédits ». L'UAA est un élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences, pouvant être évalué et validé.

⁵ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret portant assentiment à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service francophone des métiers et des certifications, en abrégé « SFMQ »*, 30 avril 2009, art 1.

⁶ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret portant assentiment à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service francophone des métiers et des certifications, en abrégé « SFMQ »*, 30 avril 2009, art 1.

⁷ Conseil de l'Éducation et de la Formation, « *Construire un Cadre francophone des Certifications ?* », *Dossier d'instruction de l'Avis 106*, 2009, p.7.

L'European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET) est le système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle, donnant un cadre méthodologique commun aux pays pour faciliter le transfert des crédits d'un système de certification à un autre. Concrètement, une formation est divisée en plusieurs UAA, chacune représentée numériquement par des points ECVET.

Apprentissage tout au long de la vie, partout... Quels beaux idéaux ! On suit la logique pour l'enseignement supérieur, car c'est une formation en dehors de l'obligation scolaire. Par contre, selon nous et selon les échos que nous avons eu du terrain, ces idéaux sont difficilement justifiables pour l'enseignement secondaire qualifiant. En effet, les élèves se retrouvant dans le qualifiant, sont généralement issus de milieux plus défavorisés⁸. Peuvent-ils réellement se permettre d'aller en Espagne terminer leur cursus ? En ont-ils réellement les ressources, l'opportunité et le projet ? À défaut d'une politique de lutte pour l'égalité des chances, on semble s'attarder à favoriser la mobilité...

Ce qui nous dérange surtout, à la FAPEO, c'est que sous prétexte d'une impulsion, voire d'une pression, européenne, on accumule toute une série de réformes... Mais pas à tous les niveaux ! Dans l'enseignement obligatoire, c'est uniquement à l'enseignement qualifiant que l'on touche. Sans en avoir concerté les acteurs de terrain, sans prendre en compte la réalité des profs, des élèves et des parents de cet enseignement !

ET DANS L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT, ÇA DONNE QUOI ?

On change le paysage du secondaire

Dans les années 50', ce sont trois voies parallèles que l'on retrouvait dans le secondaire : la filière générale, technique et professionnelle. Actuellement, ce sont 4 filières secondaires distinctes que l'on peut suivre au terme du 2^e degré du secondaire : les filières générale, technique de transition, technique de qualification et professionnelle. L'enseignement secondaire se structure en degrés, on parle de socles de compétences (depuis les années '90), on insère petit à petit les évaluations externes (CEB, CE1D, CESS...). Le paysage change et à l'issue du tronc commun, il faut choisir sa voie. Puisque le tronc commun est surtout centré sur des matières générales, les élèves qui ne s'en sortent pas sont orientés vers certaines formes et filières (très souvent, le qualifiant). L'orientation creuse les inégalités, l'enseignement secondaire vit une crise profonde⁹ et la solution trouvée par les pouvoirs publics semble celle d'améliorer le qualifiant....

⁸ Van Honsté C., « T'es nul en math, tu vas en qualif' ». L'orientation positive contrainte des élèves », analyse FAPEO, 10/15, 2014.

⁹ Tilman F., Grootaers D., *La mutation de l'école secondaire. Questions de sens, propositions d'action*, Bruxelles, Couleur livres asbl, 2011.

On change l'organisation de certains cours

Pour certaines options - 4 options sur les 176 du qualifiant...-, on a instauré la CPU, la certification par unités d'acquis d'apprentissage¹⁰. Le cabinet d'enseignement est fier de sa CPU ! Ce système divise les cours du 3^e degré qualifiant en modules, chaque module correspond à une UAA (comme promu par l'Europe). Chaque UAA est validée individuellement puis, l'ensemble des UAA acquises, l'élève aura son diplôme. Puisque la CPU supprime le redoublement en fin de 5^e, les élèves seraient plus motivés, pourraient poursuivre leur parcours en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout au long de leur vie - tiens, on a déjà entendu ça quelque part...-

Oui mais... la CPU n'a jamais été évaluée ! Pour en savoir plus, des directions d'écoles qualifiantes sont venues à notre rencontre et ont pu nous donner des premiers échos du terrain. Échos extrêmement négatifs ! Encore une réforme imposée « par le haut » nous rapporte-t-on, en dehors des réalités de terrain. La CPU ne permet pas de souplesse dans les apprentissages. Elle ne motive pas davantage les élèves qui n'y comprennent rien. D'après un directeur, la seule chose que les élèves ont retenu, c'est le non redoublement. Du coup, pourquoi s'impliquer ? L'organisation de la CPU épuise certaines équipes éducatives...

Ensuite, d'après ces directeurs, les enfants du qualifiant ont un parcours scolaire marqué par l'échec, avec une estime d'eux-mêmes parfois assez faible, et ce sont des jeunes qu'il faut accompagner et accrocher à l'école. Ce sont souvent des jeunes très éloignés de l'institution scolaire, alors comment penser qu'ils auraient envie de poursuivre deux modules et finir leur formation dans un pays étranger ?

Le risque, c'est de créer des sous-qualifications. On s'explique : lorsqu'une UAA est acquise, elle l'est définitivement et peut être valorisée sur le marché du travail, sans nécessairement obtenir un diplôme de qualification « global » pour un métier. L'UAA « monter un pneu » peut permettre à un jeune de recevoir la qualification de monteur de pneu... et d'être employé uniquement pour cette tâche... Cette vision nie la réalité du monde du travail. D'après les directeurs du qualifiant que nous avons rencontré, les entrepreneurs et les patrons cherchent des jeunes qualifiés et capables de s'adapter, d'être polyvalents, de toucher à plusieurs facettes du métier... et pas seulement capables de monter un pneu.

On rapproche les filières technique de qualification et professionnelle

La réforme des grilles horaires¹¹, d'application à la rentrée prochaine, augmente la part de formation générale dans la filière de technique de qualification (TQ) et dans la filière

¹⁰ Lacroix J., « La certification par unités. Comment soutenir la revalorisation de l'enseignement qualifiant au 3^e degré du secondaire », Analyse FAPEO, 2011.

¹¹ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4*, 5 décembre 2013.

professionnelle (aux 2^e et 3^e degrés). Cette réforme qui, a priori, nous apparaissait comme positive, pose en réalité de nombreux problèmes sur le terrain.

D'abord, car c'est une X^{ème} réforme que l'on impose au qualifiant, sans vision globale. On augmente les cours généraux sans se soucier d'engager des enseignants supplémentaires, sans se soucier de ce que vivent les équipes éducatives et les jeunes sur le terrain. Des pertes d'emploi suivront cette réforme, probablement au niveau des assistants sociaux, des éducateurs, logopèdes et autres qui suivent ces jeunes en difficulté en mettant en place des services d'accompagnement et d'accrochage scolaire.

Ensuite, cette réforme rapproche davantage les filières TQ et professionnelle. La conséquence ? Des quatre filières actuelles, on se dirigerait vers deux. La voie royale du général vers les études supérieures, et une filière unique de qualification, menant à un métier. Le problème ? Que deviennent ces élèves pour qui l'enseignement trop général pose problème s'ils ne se retrouvent plus dans une 4^e voie, celle de professionnelle ? D'après les acteurs de terrain, ces élèves iront en alternance et si cette voie-là ne leur convient pas, où iront-ils ? À la rue ?

On cherche la solution dans l'alternance...

Pour tous ces jeunes qui n'accrochent pas à notre école secondaire assez rigide, le gouvernement a trouvé encore une solution : l'alternance. Elle s'est développée depuis des années, et plusieurs décrets ont permis un transfert plus facile et plus précoce dans cette voie d'enseignement¹².

L'enseignement en alternance permet au jeune d'avoir des heures de formation à l'école et des heures d'activités de formation par le travail en entreprise. En entreprise, les élèves sont en stage d'insertion socioprofessionnelle, et disposent généralement d'un contrat d'apprentissage, de stage, ou une convention emploi...

Dans l'alternance, la plupart des jeunes ne décrochent pas les mêmes diplômes que dans l'enseignement de plein exercice et sont donc au final 'lésés' sur le marché de l'emploi.

L'enseignement en alternance pourrait être une réponse et un outil d'accrochage scolaire pour certains élèves. Mais l'a-t-on réellement évalué ? D'après certains échos de terrain, l'enseignement en alternance aurait quelques bons côtés, pour certaines filières seulement. Il impose aux jeunes un horaire, un cadre de travail, un patron... Pour certains, ça ne leur convient pas. En âge d'obligation scolaire, en pleine maturation, c'est d'une école, avec des copains, des enseignants et des éducateurs qui leur faudrait. Pour l'instant, ces élèves peuvent revenir en professionnel, mais est-ce que ce sera toujours le cas lorsque l'on aura fusionné les TQ et le professionnel ?

¹² Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire*, 11 avril 2014.

Trouver des stages semble également être une difficulté pour ces jeunes. Pour chercher un stage et une entreprise, il faut disposer de ressources. Ces jeunes, souvent plus défavorisés, auraient du mal à trouver un entrepreneur ou un patron acceptant de les former. De plus, les directions d'écoles que nous avons rencontrées semblaient nous dire que la formation donnée en entreprise pourrait quelque fois ne pas être de qualité. Les jeunes effectueraient des tâches simples, de « larbins », et n'acquerraient pas réellement toutes les ficelles d'un métier... À quand une réelle évaluation ?

LA GESTION DE L'OFFRE PAR BASSIN

Toujours suivant la lignée de l'Europe, pour permettre de lutter contre le chômage, le gouvernement a trouvé une solution : supprimer certaines filières de qualification « peu porteuses d'emploi » et en créer là où se trouveraient les métiers « en pénurie ». En vue de gérer l'offre d'enseignement qualifiant, le gouvernement a imaginé de mettre en place les bassins scolaires en 2009¹³... - *Attention, uniquement pour le qualifiant, encore une fois, on ne touche pas au général...* -

Un bassin ?



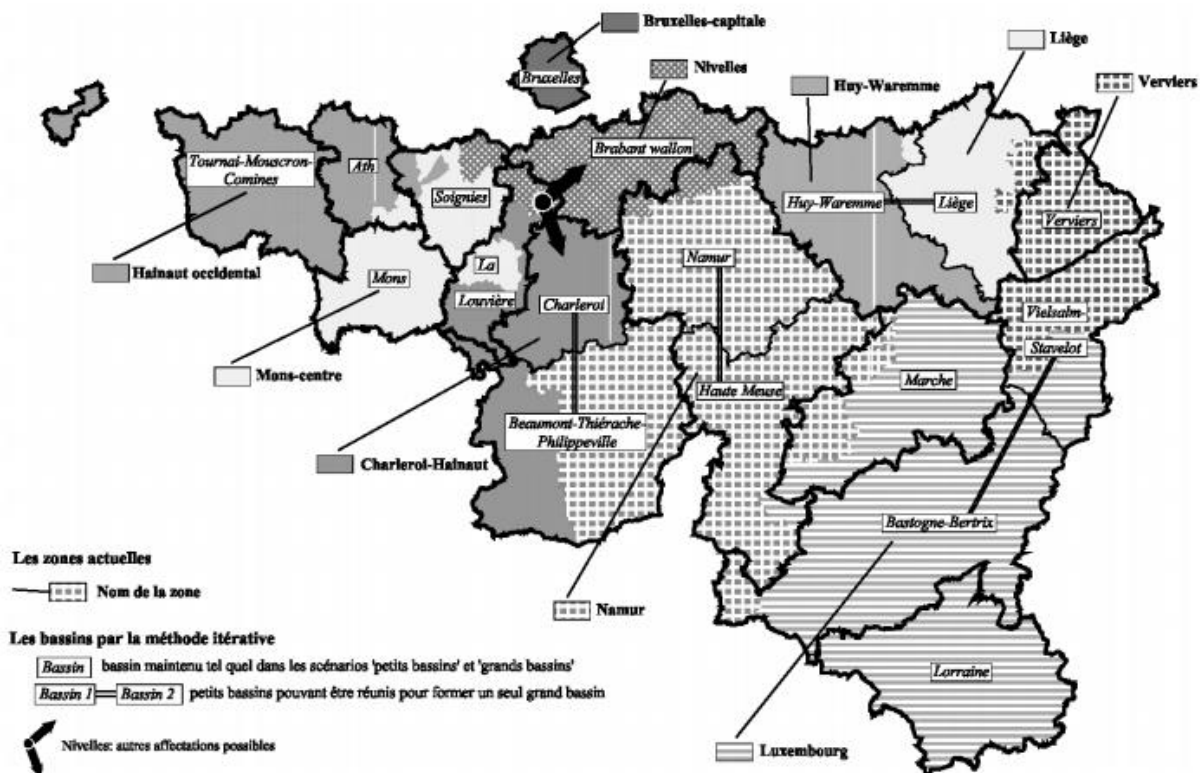
Un bassin est un « dispositif de régulation intermédiaire territorialisé concernant des établissements d'un territoire dont les contours ont été déterminés en tenant compte au mieux de la réalité des interdépendances »¹⁴.

Un bassin EFE est une zone géographique délimitée s'occupant des thématiques de l'Enseignement, la Formation et l'Emploi. On retrouve 10 bassins scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Bruxelles
- Wallonie Picarde
- Hainaut Centre
- Hainaut Sud
- Brabant Wallon
- Namur
- Luxembourg
- Huy/Waremme
- Liège
- Verviers

¹³ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant*, 30 avril 2009.

¹⁴ Delvaux B., Demeuse M., et al., *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires*, 2005, p.32.



Source : AlterEduc, « Bassins scolaires : y plonger ou boire la tasse », Dossier n°137, janvier 2007, p.9.

Les bassins ont comme compétence de donner des incitatifs financiers aux écoles en vue de créer des options, les maintenir ou les supprimer. Les bassins doivent faire un réel plan de redéploiement du qualifiant sur leur territoire. Ils doivent aussi favoriser « *le développement des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion et d'assurer les synergies entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion* »¹⁵.

Les bassins se composent de deux chambres : une chambre subrégionale de l'emploi et de la formation, et une chambre enseignement (correspondant aux Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant, IPIEQ). Ce sont les différents CSEF (Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation) en Wallonie et la CCFEF (Commission Consultative Formation Emploi Enseignement) à Bruxelles qui deviennent les instances de bassins. La chambre enseignement de chaque bassin se compose des IPIEQ.

Les membres des bassins sont des représentants de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement supérieur organisant des baccalauréats professionnalisant, des opérateurs de formations, des partenaires sociaux, des fonds sectoriels des entreprises, du service public pour l'emploi... Font aussi partie des

¹⁵ Service public de Wallonie, *Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi*, 20 mars 2014, art.2.

bassins, des représentants du FOREM ou d'Actiris, de l'IFAPME, des organismes d'insertion socioprofessionnelle, de l'AGERS.... Des représentants des CPMS, de l'enseignement spécialisé, des CPAS, du secteur d'alphabétisation et d'autres y siègent avec voix consultative¹⁶.

Dans les bassins, on ne retrouve aucun représentant des parents, ni même des jeunes. Pourtant, un rapport de 2005¹⁷, qui devait donner des propositions de mise en œuvre des bassins, indiquait la pertinence de la présence de la FAPEO, de l'UFAPEC et de représentants des jeunes. Cette proposition-là n'a donc pas été suivie... Si les parents sont présents dans de nombreux organes d'avis et de commissions de pilotage¹⁸, pourquoi ne pas les inclure dans cette instance de décision-ci ?

Avec ses pôles de synergie

Pour favoriser le développement des politiques croisées « enseignement, emploi, formation », les bassins constituent en leur sein des pôles de synergie. « *Un pôle de synergie est obligatoirement constitué autour d'un secteur d'activité, d'une filière professionnelle ou d'un métier* »¹⁹. Ces pôles de synergie, liés à un certain secteur d'activité doivent permettre, notamment, de gérer les places de stage ou de formation en alternance, de mettre en commun les infrastructures et les équipements, de promouvoir des actions de sensibilisation et d'informations relatives à la filière ou au métier visé, de lutter contre la non qualification et l'abandon scolaire...

Et ses centres techniques avancés

L'enseignement qualifiant coûte cher, au niveau du matériel notamment. Il faut permettre aux jeunes de travailler avec du matériel de pointe, des professeurs qualifiés connaissant le métier. Il y a un besoin d'outils techniques. Du coup, pour rationaliser les ressources, le législateur a créé des Centres Techniques Avancés (CTA) un peu partout dans les zones d'enseignement. Aujourd'hui, une trentaine de centres sont ouverts. Les écoles, en inter-réseaux, peuvent s'y rendre avec les élèves, ponctuellement. D'après les acteurs de terrain, cette possibilité qui leur est offerte est perçue assez positivement, mais se pose toujours la question de la mobilité et du coût : qui paye les déplacements ? Les parents ? Alors que l'on sait que ce sont déjà des publics plus précarisés...

CONCLUSION : UN ENSEMBLE COHÉRENT ?

On accumule des petites réformes, trouvant leur source dans quelques idées européennes. Toutes ces réformes, ne s'appliquent qu'au qualifiant ; quant à l'enseignement de transition, il n'est pas touché.

¹⁶ La liste n'est pas exhaustive, pour en savoir plus : lien vers le décret.

¹⁷ Delvaux B., Demeuse M., et al., *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires*, 2005.

¹⁸ Pour plus d'information, consultez notre site : www.fapeo.be.

¹⁹ Service public de Wallonie, *Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi*, 20 mars 2014, art 18.

À la FAPEO, nous défendons une école de qualité pour tous et l'objectif général d'égalité des chances. Comment nos idéaux s'interprètent-ils dans la logique de refonte du qualifiant ? En quoi envoyer des enfants en alternance va leur permettre de s'insérer dans la société ? En quoi moduler le parcours des élèves va leur donner plus de chances de réussir dans la vie ? En quoi supprimer certaines filières va leur être bénéfique ? ... On reste sceptique quant aux dispositifs mis en place par le gouvernement pour atteindre une école émancipatrice, prônant la lutte contre les inégalités !

En fait, les réformes prennent leur sens et leur cohérence lorsque l'on suit la logique de l'emploi. Ce que l'on veut, c'est lutter contre le chômage, en formant des jeunes employables. L'école non orientante, permettant à tous les jeunes de se trouver leur voie petit à petit, c'est pour l'enseignement général, et les publics plus favorisés. Ce n'est que dans le qualifiant qu'on parle d'employabilité, d'utilité des connaissances, d'instrumentalisation du savoir, de profils métiers. Le gouvernement ne s'en cache pas : « *[dans le qualifiant] les enseignements dispensés doivent également préparer nos jeunes à trouver un emploi durable et de qualité, un emploi qui leur donne un revenu, des droits, une vie sociale et une raison d'être* »²⁰. Notre beau décret « Mission » serait-il passé à la trappe ?

Arrêtons de produire des décrets à la chaîne, dans une tour d'ivoire, sans demander réellement aux acteurs de terrain ce dont ils auraient besoin ! C'est eux qui s'en sortent au jour le jour, qui font ce travail avec les jeunes, qui les motivent, les accompagnent, les aident dans leur démarches.

Ce qu'il faut aussi, c'est une réforme profonde, avec les acteurs de terrain. Arrêtons de vouloir aménager un système petit à petit, en comblant au cas par cas les manquements. En s'éloignant des objectifs initiaux d'une école émancipatrice (décret « Mission ») en se tournant vers des objectifs de mise à l'emploi et de formation d'une main d'œuvre (logique du qualifiant), l'école ploie les genoux sous la pression du marché... n'existerait-il vraiment pas une autre voie ?

²⁰ Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014.

BIBLIOGRAPHIE

Analyses, articles

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, *Indicateurs de l'Enseignement*, 2014, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27187>.

AlterEduc, « Bassins scolaires : y plonger ou boire la tasse », Dossier n°137, janvier 2007.

Conseil de l'Education et de la Formation, « Construire un Cadre francophone des Certifications ? », *Dossier d'instruction de l'Avis 106*, 2009.

Conseil de l'Education et de la Formation, « Refondation des humanités professionnelles et techniques, 10 ans (et plus) après l'Avis 80 », Rapport d'instruction, Conseil du 23 mai 2014.

Conseil supérieur des Centres P.M.S., « Avis relatif au dispositif bassins de vie et pôles de synergie », Avis 30, mai 2012.

Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, « Métiers porteurs ? Elèves rares ? », 2013.

Grootaers D., « Le tronc commun dans l'enseignement secondaire », *Courier hebdomadaire du CRISP*, n°2210, 2014.

Delvaux B., Demeuse M., et al., *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires*, 2005.

De Thier V., « Le premier degré du secondaire, un vrai labyrinthe. Indices pour le comprendre », analyse FAPEO, 2014.

Direction générale de l'enseignement obligatoire, Colloque « Valoriser l'enseignement qualifiant ? Pour aller au-delà du concept », 19 mai 2014.

Enseignement.be, « La certification par unités », 2014.

Fédération Wallonie-Bruxelles, « Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir », 2014.

Ferrara M., Friant N., « Comment les élèves du premier et du dernier degré de l'enseignement secondaire se représentent-ils les différentes filières ? », *INAS, Working papers*, n°01/2014, p.1-32.

GIRSEF, « L'école : bientôt hors jeu ? », Colloque, Charleroi, 6/11/2014.

Lacroix J., « La certification par unités. Comment soutenir la revalorisation de l'enseignement qualifiant au 3^e degré du secondaire », Analyse FAPEO, 2011.

Lacroix J., « La Déclaration de Politique Communautaire 2014-2019 : Un « Pacte d'excellence » pour l'enseignement. Avec les parents ? Et pour aller où ? », Analyse FAPEO, 2014.

Lhuillier V., « Révolutionner l'enseignement qualifiant pour diminuer le chômage », *Le Soir*, 29 avril 2014.

Lontie M., « La Certification par Unité (CPU) dans le qualifiant : motivation à rester ou motivation à partir ? », Analyse UFAPEC, 2012.

Lontie M., « Nouveau regard sur l'enseignement qualifiant », Etude UFAPEC, 2013.

Moreau C., « Un an pour apprivoiser les Unités d'Acquis d'apprentissage », *Magazine Prof*, 2014/n°22.

Tilman F., Grootaers D., *La mutation de l'école secondaire. Questions de sens, propositions d'action*, Bruxelles, Couleur livres asbl, 2011.

Van Honsté C., « L'enseignement qualifiant : une voie de garage ? », FAPEO, *Triologue*, n°76, 2014.

Van Honsté C., « « T'es nul en math, tu vas en qualif' ». L'orientation positive contrainte des élèves », analyse FAPEO, 2014.

Textes législatifs

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Loi relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire*, 19 juillet 1971.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Loi concernant l'obligation scolaire*, du 29 juin 1983.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant l'enseignement secondaire en alternance*, du 3 juillet 1991.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret dit « Missions », définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre*, du 24 juillet 1997.

Gouvernement de la Région Wallonne, *Décret portant assentiment à l'Accord de coopération du 24 juillet 2003, relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre le Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française* », 13 novembre 2003.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret portant assentiment à l'Accord de coopération conclu à Bruxelles le 27 mars 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la création du Service francophone des métiers et des certifications, en abrégé « SFMQ »*, 30 avril 2009.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant*, 30 avril 2009.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire*, dit « Décret CPU » du 12 juillet 2012.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret relatif aux politiques conjointes de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation*, du 21 novembre 2013.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant les grilles-horaires dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et organisant les stages dans l'enseignement secondaire de plein exercice et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 et de forme 4, 5* décembre 2013.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Décret modifiant notamment le décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire*, 11 avril 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire n°4925 relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études* », Tome 1 : *Directives pour l'année scolaire 2014-2015 : organisation, structures et encadrement*, 7 juillet 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire n°4925 relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la sanction des études* », Tome 2 : *Sanction des études – Organisation de l'année scolaire*, 7 juillet 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire n°4932 : Modification du fonctionnement des Ipieq – instauration des plans de redéploiements de l'enseignement qualifiant*, 14/07/2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Déclaration de politique communautaire 2014-2019 : Fédérer pour réussir*, 2014.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Circulaire n°5001 : Enseignement secondaire en alternance – Directives pour l'année scolaire 2014-2015 – organisation, structures, encadrement*, 24/09/2014.

Parlement francophone bruxellois, *Décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu entre la Communauté française et la Région Wallonne et le Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins de vie Enseignement qualifiant – formation – emploi*, fait à Bruxelles, 20 mars 2014.

Service public de Wallonie, Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi, 20 mars 2014.